



Fédération française de golf

SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA LIGUE POUR 2026

MÉRITE ÉCOLES DE GOLF : voir les barèmes dans le tableau Excel (site de la ligue) – Le montant Mérite Écoles de Golf à 10000€.

ÉCOLE DE GOLF PERFORMANCE : subvention attribuée aux 5 premières écoles de golf au mérite régional finale signataires de la charte (cf. ci-après) selon le barème suivant :

Enveloppe de 6000€ comme suit : 1^{ère} : 1600 € ; 2^{ème} : 1400 € ; 3^{ère} : 1200 € ; 4^{ème} : 1000 € ; 5^{ème} : 800€

SYNTHÈSE AIDES DE LIGUE 2026 Modifications et nouveautés identifiées en rouge

Bénéficiaire	Objet	Conditions d'attribution	Démarche	Montant
École de Golf	Ordre du mérite des écoles de golf	<ul style="list-style-type: none">- En fonction du classement élaboré par la ligue et affiché sur le site rubrique "jeunes/écoles de golf",- pour les U12 : ne sont pas retenus les points des sélectionnés interligues U12 qui n'honoreraient pas leur sélection	Attribution effectuée en fin d'année (-50% si pas d'inscription à l'interclubs jeunes)	Enveloppe de 10000€
École de Golf	Écoles « performance »	<p>À conditions :</p> <ul style="list-style-type: none">-d'avoir adhéré au "Label sportif École de Golf FFGolf",-d'avoir signé et appliqué la charte « école de golf performance de ligue 2026»-d'être classée dans les 5 premiers au mérite régional des écoles de golf	Attribution aux 5 premières écoles de golf effectuée en fin d'année (somme en fonction du classement) (- 25% par item de la charte non respecté)	Enveloppe de 6000€

École de Golf	Prorata de l'évolution des licences jeunes (- de 12 ans)	En fonction du pourcentage de l'évolution des licences jeunes dans votre club	Pourcentage subvention / Évolution licences jeunes : 120% de la subvention /évolution > 20% 110% de la subvention /évolution >10%	Enveloppe maximum de 1000€
École de Golf	Charte Transition Écologique	À condition d'avoir signé et appliqué la charte « transition écologique des écoles de golf de Ligue »	<i>Attribution aux clubs signataires et ayant appliqué les actions présentes dans la charte</i> Actions à renvoyer par mail à la Ligue dans les 15 jours suivant	200 euros par club 100 euros chaque item
Joueurs (ses) cibles fédérales (CRE) année (nés en 2012 ou après) Le défraiemement des partenaires d'entraînement préalablement identifiés sera statué après clôture du budget 2025.	<ul style="list-style-type: none"> - Performances en Grands Prix : compétitions classées 10 et moins et de A à G ; hors de son club de licence - Performances en compétitions U16 : Grands Prix Jeunes U16 - Internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - En fonction du classement obtenu dans la compétition, en privilégiant les épreuves en ligue en cas de même date hors ligue (voir conditions contrat et recommandations ETR) - En fonction du classement obtenu dans sa catégorie en privilégiant les épreuves en ligue en cas de même date hors ligue (voir conditions contrat et recommandations ETR) 	Demande écrite sous 15 jours avec justificatifs <i>Remboursements par la ligue à la clôture du ranking national de décembre sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante</i> (Formulaire & barème en annexe 1) Demande écrite sous 2 semaines <i>Remboursements par la ligue à la clôture du ranking national sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante</i> (Formulaire & barème en annexe 1)	10 000 €

Joueurs et Joueuses MEMBRES DU CRE Centre Régional d'Entraînement	Contrats d'objectifs signés par les joueurs et familles : - Critères DTN - Sélections équipe de France	Atteindre le ou les objectifs de progression fixé en début d'année contractuellement avec l'Équipe Technique Régionale et sous réserve de respecter le contrat qui lie le joueur et la Ligue	Présentation d'un justificatif établi par l'enseignant Règlement effectué au joueur à la clôture du ranking national	Critères atteint : Moyenne de scores 6 mois : 80 € Ranking national : 80 € Double critère : 200 € Sélection Équipe de France : 150 €
Joueurs(ses) jusqu'à catégorie U14 (nés en 2012 ou après)	- Championnats de France jeunes (U12, benjamins) - Aide à l'hébergement au Championnat de France des Jeunes U14 pour la phase des match play uniquement	- Bourse de cours de pro versée au jeune en fonction des résultats (Cut passé = 150€ (x2 si 1^{ère} année) maximum + 100€ maximum / match gagné) sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante -50€ forfaitaires par jour de compétition après le CUT (hors qualification)	-Attribution effectuée aux parents en décembre et sur justificatif du pro et projet validé par l'entraîneur régional -sur présentation à la ligue des justificatifs de frais d'hébergement	Maximum enveloppe de 3000 € 50€/jour de compétition après le passage du CUT
U12	Jeune prometteur ciblé par l'ETR	Si projet d'entraînement écrit par le pro du club et sur validation de l'équipe technique régionale <u>et pour les U12 à condition d'honorer la qualification à l'Interligues</u>	Présentation d'un justificatif établi par l'enseignant (Règlement effectué au joueur)	Bourse individuelle de cours de 150€
Jeunes scolaires	Intégration de jeune scolaire dans l'école de golf	Convention entre club et établissement scolaire	Demande à la ligue en fin d'année scolaire (Formulaire en annexe 2)	50 € par jeune

CLUBS	Occupation de terrain pour épreuve de ligue adultes sur golf 18 trous Occupation sur golf Pitch & Putt Compétitions et stages jeunes	<p>*Compétitions individuelles en week-end</p> <p><u>Par jour de compétition :</u></p> <p>Moins de 50 participants : 700 € De 50 à 80 participants : 900 € + de 80 participants : 1200 €</p> <p>*Compétitions par équipes en week-end</p> <p><u>Par jour de compétition :</u></p> <p>Jusqu'à 10 équipes : 900 € À partir de 11 équipes : 1100 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • 400 € pour la journée • Mise à disposition gracieusement 	<p>Facture à adresser à la ligue dans les 15 jours suivant la compétition</p>	
Comités départementaux et territoriaux	Projets des comités départementaux		Acompte versé de 50% en mars et solde variable en décembre en fonction des actions réalisées	Enveloppe de 12000 € + 2000 € pour actions complémentaires validées par la Ligue
Établissements scolaires publics privés	Aide à la création ou au renouvellement d'animations golf au sein des associations sportives des établissements du secondaire, public et privé	-Participation aux compétitions régionales UNSS & UGSEL -Signature d'une convention établissement scolaire - golf -Bilan sportif	Attribution à postériori sur présentation des documents visés par le chef d'établissement et le gestionnaire du golf	Frais d'utilisation des installations à concurrence de 200 € par établissement.
USEP UNSS UGSEL FFSU	Aide aux déplacements en compétitions scolaires officielles	Convention entre ligue et directions concernées et sous réserve de la tenue à minima d'une réunion de la commission mixte régionale (CMR) et de l'atteinte des objectifs fixés.	Facture détaillée à adresser en fin d'année scolaire	50% des frais plafonnés à 500 € par DR